



Confédération paysanne
de la Drôme

INFORMATIONS SYNDICALES

• La mauvaise Herbe •

Journal des paysans et paysannes de la Drôme

N° 169 - Juillet 2026 - 4 €



Photo : Action à Intermarché pour dénoncer la vente d'agneaux australiens à prix bradé et l'accord UE-Australie. Lire p.4

Jusqu'où iront-ils ?

Jusqu'où iront-ils ? C'est là question que je me pose tous les matins en écoutant les infos.

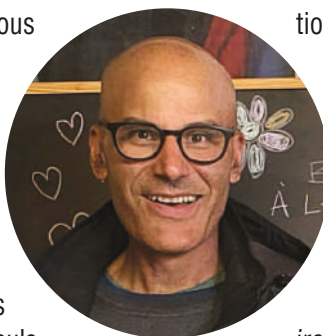
Il y a d'abord cette « loi d'urgence agricole ». Au vu des propositions, on se rend vite compte que le but de la loi, c'est en fait d'envoyer directement les agriculteurs aux urgences (et les citoyens, et la biodiversité avec...).

Dans le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, il y avait déjà de quoi être atterré, notamment par les mesures sur l'eau : les députés ont voté plusieurs reculs sur la consultation du public, la préservation des zones humides, la protection des zones de captage, la démocratie dans la prise de décision...

Dès que cette loi est arrivée au Sénat, elle a aussitôt réveillé les trois sénateurs Duplomb, Menonville et Cuypers. Je les appelle les trois moustiquaires : un peu comme trois mousquetaires, mais avec l'obsession de flinguer tous les insectes à coup de néonicotinoïdes...

Nos trois Moustiquaires ont bien sûr décidé que l'urgence était d'aller encore plus loin dans la bêtise, avec encore moins de protection et de partage des ressources en eau, la réintroduction de certains néonicotinoïdes, acétamipride en tête... On rirait presque de propositions aussi affligeantes si ce n'était pas aussi grave.

Il doit y avoir un concours pour qui adoptera les mesures les plus débiles, dangereuses et contre productives, et le parlement européen n'a pas voulu être en reste : il vient d'approuver la déréglementa-



tion des OGM-NTG, qui exempte ces derniers de toutes les obligations qui réglementent la dissémination des plantes OGM en Europe. Comment peut-on être aussi déconnecté des demandes de la société ? Et si c'était la canicule qui avait grillé les quelques neurones encore présents chez les parlementaires européens ? Leur cerveau a en réalité disparu sous l'action des lobbys : ils ont été « lobbytômés »...

Au début de cet édit, je posais la question « Jusqu'où iront-ils ? ». Mais la véritable question c'est : jusqu'où irons-nous ? Jusqu'où sommes-nous prêts à aller pour défendre notre métier de paysan, et plus généralement nos concitoyens et la vie tout simplement ? Il est plus que temps de nous regrouper, de réfléchir et d'agir ensemble, pour montrer aux « moustiquaires », aux « lobbytômés » et autres fossoyeurs de l'agriculture et du vivant que nous ne nous laissons pas faire.

Quoi de mieux d'ailleurs pour se mobiliser, se motiver, et réenchanter nos luttes que des discussions passionnées, des rencontres et un concert de HK ? Rendez-vous à la fête de la Confédération paysanne et de l'Adear Drome le samedi 19 septembre !

Comme le dit si bien HK : « Nous on veut continuer à danser encore ». J'ajouterais semer, planter, élever et rêver encore... Mais on ne va pas se contenter de vouloir, on va le faire !

Alain Sousa, maraîcher à Chateauneuf-sur-Isère

SOMMAIRE

LA VIE DU SYNDICAT

pages 3 à 9

Le nouveau Bureau de la Conf'
Du mouvement chez les salariées
Libre-échange : quand est-ce que
ça s'arrête ?

Le groupe local Diois

Le groupe local Valdaine

AG de la Conf' nationale

Mobilisation à Saint-Péray

Bulletin des représentations

INSTALLATION - FONCIER TRANSMISSION

page 9

Dispositif "Transmettre
son savoir-faire agricole"

QUESTIONS JURIDIQUES

page 10

La grêle du 14 mai

Bilan 2025 du CAJ Drôme

AGRICULTURE PAYSANNE

page 11

L'Atelier Paysan :
le mouvement continue

PORTRAIT DE PAYSANS

pages 12 et 13

Julie et Mathieu :
la ferme du Petit Nid

AGRICULTURE INDUSTRIELLE

pages 14 et 15

La Loi d'Urgence Agricole

Procès des pesticides interdits

La déréglementation des OGM-NTG

INTERNATIONAL

pages 16 à 18

La journée des luttes paysannes

Génocide à Gaza,
écocide au Liban

CHAMP LIBRE

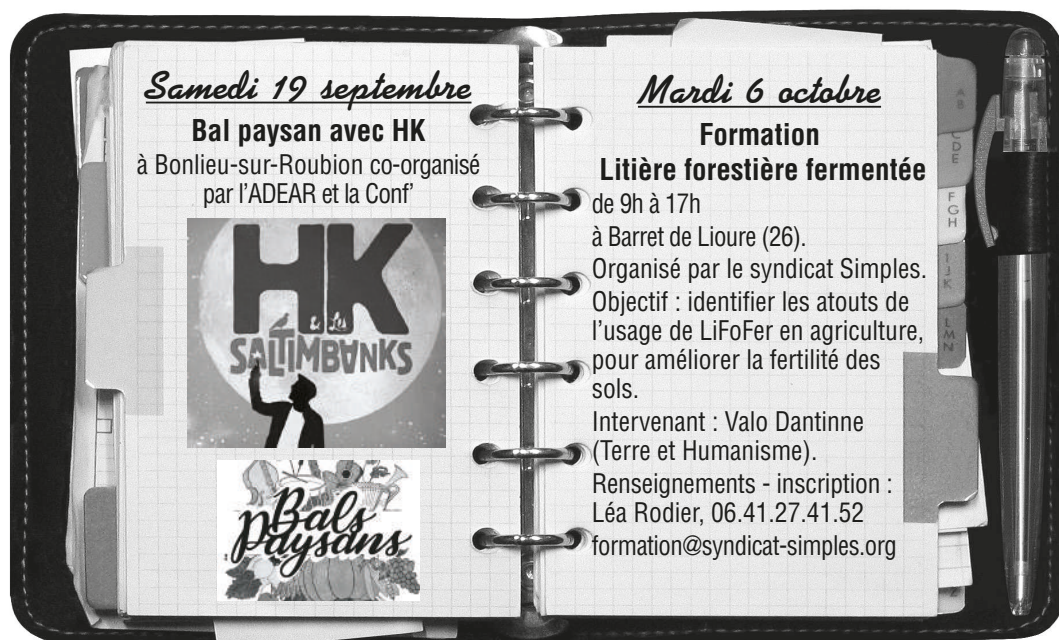
page 18

Nous sommes
ce que nous mangeons

PETITES ANNONCES

page 19

Agenda



Conseil de film

LA GUERRE DES PRIX

Thriller d'Anthony Dechaux

avec Ana Girardot, Olivier Gourmet, Julien Frison

Pour s'immerger dans le monde impitoyable des centrales d'achat, celui du « marge ou crève », rien de tel que le film « La guerre des prix » d'Anthony Déchaux, sorti en mars de cette année !

En effet, c'est en suivant le parcours professionnel d'Audrey, fille d'éleveurs bio, qui se voit propulser à la centrale d'achat de son enseigne pour y promouvoir la filière yaourts bio, que nous découvrons, stupéfaits, le monde impitoyable des négociations annuelles qui déterminent les tarifs des grandes surfaces et la rémunération des producteurs. C'est au sein des oppressants boxes de négociations, aseptisés et sans fenêtre, que la destruction de la filière bio et des fermes se jouent sous prétexte de permettre aux clients de « bouffer sainement à des prix abordables ».



Profitons de ce thriller très documenté pour organiser des projections-débats sur nos territoires autour des comportements prédateurs des grandes enseignes, des questions des revenus des paysan·nes, de la taille des exploitations agricoles, mais aussi de l'avenir de la filière bio !

Marie-Pascale Abel-Coindoz,
éleveuse de chèvres à Aubenasson

Confédération paysanne 26

C/o Usine Vivante - 24 av Fayolle - 26400 CREST



☎ 56 68 88 17 - 04 75 25 21 72 - drome@confederationpaysanne.fr

ISSN 2610-7651 (en ligne), ISSN 2610-0428 (imprimé) - Directeur de publication : Erwan Le Texier

Ont participé à ce numéro : Marie-Pascale Abel-Coindoz, Lysandre Amans-Lartigue, Éric Bouttier, Assaf Dahdah, Vincent Delmas, Antoine Gontard, Anaïs Hammel, Léna Haun, Margot Jobbé duval, Erwan Le Texier, Olivier Lebourgeois, Valéry Martineau, Christophe Morantin, Samuel Richard, Claude Serillon, Alain Sousa, Sonia Tonnot.

Imprimerie : Véziant, 26400 Crest

La vie du Syndicat

La Conf' a un nouveau Bureau

Portrait de nouvelles membres du Comité Départemental

Le Comité Départemental élu lors de l'Assemblée générale du 24 mars à Solaure-en-Diois, s'est réuni à Crest. Les dix paysan-nes se sont réparti les missions et ont élu un Bureau ! Dont voici la nouvelle composition :

- Co-porte-parole : Vincent Paltera, Vincent Delmas et Alain Sousa
- Co-secrétaires : Valéry Martineau et Marie-Pascale Abel-Coindoz
- Trésoriers : Eric Bouttier et Denis Lattard
- Référents salariés : Eric Bouttier et Christine Riba

Julie Meurant

Parmi les nouvelles entrantes au Comité départemental (CD), Julie Meurant est installée à Mirabel-et-Blacons avec Mathieu Reynard.

Retrouvez leur portrait en page 12 !



Ahn Morlier

Bonjour, Je suis Ahn, nouvellement membre du CD de la Conf' Drôme. Je suis installée depuis 2021 en élevage brebis allaitantes avec mon compagnon.

Je gravite depuis longtemps dans le milieu agricole et ai, peut-être bien toujours, voulu être paysanne, dans le sens de vivre du territoire.

La Conf' a toujours fait partie de ce paysage agricole et me semble porter une vision sociétale moins arrogante, plus solidaire, plus humble... Étant continuellement déçue de la direction prise par notre monde mais aimant toujours profondément l'humain, rejoindre une bande d'optimistes qui tente un contre-pouvoir me paraissait nécessaire !



Du mouvement chez les salariées

Marine a quitté son poste d'animatrice de la Conf' Drôme le 10 juin

Outre les tâches administratives de suivi des adhésions et de la comptabilité, Marine a permis la création des cinq groupes locaux actuellement sur les rails.

Tous les participants aux groupes locaux ont pu profiter de son sérieux et de sa motivation. Motivation qui s'est illustrée dans la campagne aux élections professionnelles à la Chambre d'agriculture et nous la remercions du succès que cela a permis.

Nous lui souhaitons bonne continuation pour rebondir vers d'autres horizons professionnels.

Pour ne pas abandonner une partie de notre activité syndicale, le bureau et le CD ont choisi d'embaucher pour la remplacer, sur un temps réduit à une journée de travail par semaine pour tenir compte des perspectives financières présentées lors de l'AG. Le recrutement est en cours. L'accompagnement des groupes locaux restera la priorité de ce poste, avec l'orga-

nisation des grands événements habituels – fête paysanne, salon à la ferme,... –, ainsi que les nouveautés envisagées par l'AG.

L'augmentation de l'autonomie des groupes locaux sera une conséquence inévitable, mais cela va dans le sens que nous donnions à ce projet.

Les tâches administratives seront réparties entre les adhérents volontaires, Anaïs toujours là pour mettre l'huile où il faut dans les engrenages.

Alain Sousa et Valéry Martineau seront les référents du CD sur le sujet des groupes locaux.

Alain : 07 68 68 47 38 / alainavelo@gmail.com

Valéry : 06 42 07 31 10 / lemaildevalery@gmail.com

Denis Lattard tiendra les comptes.

Eric Bouttier enregistrera les adhésions :

04 75 76 00 46 / 06 52 74 86 01 / eric@bouttier.eu.

Eric Bouttier, ancien paysan à Francillon-sur-Roubion

La vie du Syndicat

LIBRE-ÉCHANGE

Quand est-ce que ça s'arrête ?

Après l'application « préventive » de l'accord UE-Mercosur, les négociations sur un nouvel accord de libre-échange entre l'UE et l'Australie ont été finalisées. Il contient notamment des dizaines de milliers de tonnes de viande ovine sans aucun droit de douane.

13,29 € le kilo. C'est le prix du gigot australien en cette veille de Pâques dans un Intermarché drômois : deux fois moins cher que le gigot français.

La Confédération paysanne de la Drôme a mené une action à l'Intermarché de Crest / Aouste-sur-Syre, vendredi 3 avril, pour défendre la filière ovine. Objectif : dénoncer la concurrence australienne qui risque de s'aggraver encore avec ce nouvel accord de libre échange signé le 24 mars dernier entre l'Union Européenne et l'Australie. Cet accord doit encore être approuvé par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne (et ratifié par l'Australie), mais l'inquiétude des éleveurs est grande. Co-porte-parole de la Conf' Drôme, Vincent Paltera explique : « On continue d'importer de la viande de l'étranger en dépit du bon sens : le bon sens économique, parce qu'on détruit l'agriculture européenne, et le bon sens écologique parce que ce serait quand même plus simple de s'approvisionner à l'abattoir situé à 30 km que de faire venir la viande d'Australie en lui faisant parcourir plus de la moitié de la planète ».

D'autant que ce nouvel accord s'ajoute à tous les autres, à commencer par celui entre l'UE et le Mercosur, qui est entré en vigueur le 1^{er} mai.

Mercosur, Nouvelle-Zélande, Inde, Australie...

L'Australie est l'un des principaux exportateurs mondiaux de viande ovine, tout accord comporterait à coup sûr un contingent¹ négocié de viande ovine de plusieurs dizaines de milliers de tonnes qui détruirait encore davantage cette filière. Or, le secteur ovin est déjà frappé de plein fouet par les ravages du libre-échange, notamment via les importations d'agneaux néozélandais. En plus, bien que l'accord UE-Inde signé récemment ne soit toujours pas public dans son contenu, nous savons déjà qu'il contient un contingent de 3500 tonnes de viande ovine.

Aujourd'hui, nous produisons moins de la moitié de notre consommation de viande ovine ! La nécessité, c'est d'installer en viande ovine pour reconquérir notre souveraineté alimentaire. Les retombées positives de ces installations sont nombreuses : pratiques vertueuses de pastoralisme pour l'ouverture des milieux et la lutte contre les incendies, relance de zones en déprise et dynamique de l'économie montagnarde...

L'accord UE-Australie, comme tous les autres accords de libre-échange, perpétue la logique libérale de mise en concurrence mortifère des secteurs économiques, ce qui aggrave le dérèglement climatique et participe à fragiliser notre démocratie. Ces accords participent tous à la course aux prix bas, que ce soit pour les secteurs exportateurs ou importateurs. Ils soumettent notre agriculture et notre alimentation aux marchés mondiaux,



Crest le 3 avril. La veille de Pâques, la Conf' 26 a surgi dans un Intermarché pour dénoncer la vente d'agneaux australiens à prix bradé et l'accord UE-Australie.

contraires au principe de souveraineté alimentaire, et ils affaiblissent les normes sociales et environnementales, vues uniquement comme des « entraves » au commerce. Les considérations commerciales ne doivent en aucun cas primer sur les considérations territoriales, sociales et environnementales.

Article collectif du groupe Conf'

1-Contingent : Volume de marchandise sans aucun droit de douane.



La vie du Syndicat

Le Groupe Local Diois incollable sur l'eau, sa gestion et son partage !

Le GL Diois se réunit une fois par mois à la ferme de la Louine à Barnave, autour de la grande table du salon de Anna et Marco, qui prend alors des airs de repère Résistant.

Le groupe avait choisi de se concentrer sur les questions de l'eau suite à des échanges sur deux retenues collinaires en construction dans le Diois (20 et 60 000 m³ à Montlaur et Sol-laure-en-Diois), ainsi que la participation de quelques un-es à une formation sur l'hydrologie régénérative. **Le groupe voulait se former avant d'agir, connaître mieux les enjeux locaux et les espaces de gouvernance afin d'avoir une position plus solide et mener des actions pertinentes.**

Ainsi, fin mars, nous nous sommes réunis autour de Hugo Charoud, chercheur à l'INRAE de Montpellier qui travaille sur les effets de la sécheresse sur les dynamiques agricoles dans la vallée de la Drôme (et dans les Pyrénées) : comment les agriculteur-rices s'adaptent au manque d'eau et quel serait un bon partage de la ressource ?

Au cours d'un tour de table sur les questions du rapport à l'eau et du contexte de nos fermes, chacun-e a pu réaliser à quel point les situations sont hétérogènes. La question du stockage est dans toutes les têtes pour le futur, mais dans quelles conditions ? pour combien de personnes ? D'où le besoin d'approfondir le sujet. Le groupe souhaite se mobiliser pour être porteur de nombreux petits projets allant dans le sens de la paysannerie que nous prôtons, pour que les enveloppes de financement ne soient pas toutes dirigées vers des mégabassines et autres retenues « hors normes » qui ne servent qu'une minorité. Se pose la question de la participation à la commission agriculture du Diois (notamment pour les nouveaux élu-es paysan-nes dans les conseils municipaux) qui a certaines compétences sur les questions agricoles. À une autre échelle, le FEADER est une source de financement importante pour tous ces projets de stockage de l'eau. De quelle manière pourrait-on influencer la rédaction du « cahier des charges » de la prochaine programmation PAC à partir de 2028 ?

- Le SAGE c'est quoi ? Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est un document de planification de la politique de l'eau, véritable feuille de route qui fixe les objectifs permettant de préserver ou de restaurer les milieux aquatiques et de gérer la ressource en eau de façon équilibrée, durable à l'échelle d'un bassin versant.

- Le SMRD c'est quoi ? Le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme fédère les 3 ComCom de la vallée de la Drôme ainsi que le département de la Drôme et assure l'animation et le portage de la Commission Locale de l'Eau (CLE) en charge de la définition de la politique de l'eau de notre territoire. Pour cela, il assure la maîtrise d'ouvrage d'études stratégiques et de démarches de concertation afin d'alimenter l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE Drôme.

Hugo nous a présenté **les 4 principes directeur du SAGE** qui sont sensés diriger les stratégies futures : 1 – La sobriété, 2 – La résilience, 3 – Le partage. En 4ème position (seulement) arrive le stockage. En aucun cas celui-ci n'est LA solution unique, et encore moins celle à privilégier. Or dans les structures faisant partie de la CLE, beaucoup sont plutôt sensibles au 3 premiers principes, tandis que la Chambre d'Agriculture met le focus principalement sur les stratégies de stockage en faisant passer les autres principes en deuxième plan.

Du coup, le groupe s'est questionné sur les moyens de changer ce déséquilibre, tout en réalisant que tout stockage d'eau a un effet bénéfique en soi (évaporation, biodiversité, ruissellement limité, etc). C'est le pompage dans la nappe pour stocker qui est à proscrire et les installations de stockage non collectives (ou qui bénéficient à un trop petit nombre) et qui mobilisent des gros apports d'argent public.

Il ressort de ces échanges une volonté affirmée du groupe de ne pas adopter de position dogmatique voire idéologique sur ces sujets mais de **construire collectivement un positionnement raisonné et équilibré**, formulé de manière positive : quels sont nos souhaits, nos propositions, nos rêves pour un partage de l'eau réaliste et porteur d'espoir pour le territoire ?

Afin de mieux appréhender les espaces de gouvernance et le rôle des acteurs institutionnels impliqués dans la gestion de l'eau au niveau du bassin de la rivière Drôme, nous avons reçu Cédric Proust du SMRD début mai. Il nous rappelle que le SMRD est l'équivalent d'une collectivité territoriale dédiée à l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). Cet outil démocratique créé par la loi sur l'eau de 1992 est élaboré par la CLE (Commission Locale de l'Eau), sorte de parlement de l'eau qui compte 52 membres, dont la moitié d'élus locaux, un tiers d'usagers (dont les agriculteurs, les acteurs économiques, les associations citoyennes et environnementales) et l'État (17 % des voix).

La Drôme a été le 1er département à constituer une CLE et à élaborer un SAGE en 1993. **La préservation de la qualité de l'eau, la répartition des quantités, l'anticipation des risques et la protection des milieux** sont les enjeux principaux abordés par le SAGE.

Le nouveau SAGE Drôme 2050 vient de sortir. Il vise notamment à définir une stratégie d'adaptation climatique à l'horizon 2050. Il est disponible sur le site: www.riviere-drome.fr

Alimentés par toutes ces informations, nous voilà outillés pour réfléchir à des actions concrètes à mener. Pourquoi pas contribuer à mieux faire connaître les enjeux liés à la gestion de l'eau et permettre à chaque citoyen-ne, chaque paysan-ne de mieux se les approprier... à travers un festival dédié au partage de l'eau par exemple ?... nous commencerons à en discuter lors de notre prochaine rencontre le 1er juillet ! Rejoignez-nous !

David Millet, paysan à Menglon

La vie du Syndicat

Le groupe local Valdaine-Dieulefit-Bourdeaux

En directe ligne des orientations proposées lors de l'AG de mars 2025 à Chateauneuf-sur-Isère, un Groupe Local Conf' est en cours de création sur cette partie centrale de la Drôme.

La première soirée s'est tenue « Au Bled » à Poët-Laval le 2 décembre 2026.

Elle a été l'occasion de visionner le début du film « Tous au Larzac » et de réfléchir avec la trentaine de confédéré-es que nous étions sur la suite à donner à ce projet.

L'idée de se former en tant qu'adhérent-e, d'interagir sur les instances des collectivités territoriales, de mobiliser le grand public sur les thématiques agricoles, de se retrouver sur des projets culturels, de se rencontrer au-delà de nos productions, d'organiser des chantiers d'entraide ou de relancer les Ami-es de la Conf' sont des pistes de travail qui sont alors ressorties.

Depuis nous nous sommes retrouvés 3 fois (janvier, mars et mai) chez COMBO à Poët-Laval. Claire et Taha nous accueillent gentiment dans leur sympathique restaurant / épicerie du monde après sa fermeture pour que nous puissions nous réunir.

La forme et la fréquentation de ces retrouvailles sont encore variables. La saison estivale précoce ne nous a pas aidés à fidéliser les participant-es.

Toutefois, la présence régulière de Vincent, nous permet de partager des infos du national, celle de Thierry l'a motivé à prendre en main la résurrection des Ami-es de la Conf' et le témoignage de Marco nous a motivés à organiser notre premier chantier d'entraide sur ses parcelles.

Tout reste à faire sur ce groupe VDB, mais le potentiel des confédéré-es est là, il nous manque juste un peu de temps et de motivation.

Elle devrait être toute trouvée dès la rentrée avec l'organisation de la fête de l'agriculture paysanne à Bonlieu-sur-Roubion le 19 septembre prochain !

D'ici là, l'été s'annonce chaud et nous ne manquerons pas de vous inviter à de nouvelles retrouvailles pour partager nos réflexions et nous envies sur le territoire Valdaine, Dieulefit, Bourdeaux. A bientôt !

Valéry Martineau, maraîcher à St-Gervais-sur-Roubion

AG de la Conf' nationale Le bien-être militant

Est-ce bien sérieux de parler de bien-être militant lors d'une AG de la Conf' nationale ? N'est-ce pas plutôt le thème d'un stage de développement personnel destiné aux militant-es du dimanche ? N'est-on pas syndicalistes pour parler de choses autrement plus sérieuses politiquement...

C'est pourtant le thème qui a été choisi par une grande partie des membres du Comité National pour être débattu lors de l'AG du 28 et 29 avril qui s'est tenue à Montreuil..

Si le besoin d'aborder cette question s'est fait ressentir si fortement, c'est bien que bon nombre de militant-es ressentent du mal être dans leurs pratiques militantes : sentiment d'impuissance, voire d'échec, épuisement, manque de reconnaissance, manque de soin dans les relations, etc. Pourtant, lorsqu'on décide de s'investir dans le militantisme, nos motivations, aussi différentes soient-elles (colère, besoin d'action collective, envies révolutionnaires, camaraderie...), ne sont a priori pas du masochisme. Alors qu'est-ce qui cloche et comment y remédier ? L'idée n'est pas tant d'y apporter ici des éléments de réponse (ce serait trop long et il fallait venir à l'AG nationale !) que de souligner le fait que cette histoire de bien-être est fondamentale pour mener à bien nos projets de justice sociale et environnementale et que c'est un enjeu politique fort.

En effet, il est difficile d'imaginer construire une société juste si nous ne prenons pas soin les un-es des autres. Le burn out

militant arrive aussi du fait de pratiques qui relèvent du modèle capitaliste que nous prétendons abattre : travail dans l'urgence, sur-sollicitation (notamment numérique), pratiques virilistes, pression sociale, besoin de résultats, etc. Bien sûr le besoin de changement est urgent et la tâche est colossale pour des forces vives peu nombreuses. Pour autant, un-e militant-e épuisé ou dégoûté est un-e militant-e de moins.

L'enjeu est donc de faire envie, de montrer que militer fait plus de bien que ça n'épuise. Aller vite et fort au détriment de la formation politique n'est pas une stratégie payante sur le long terme. Une action pertinente et collective a d'autant plus de sens et de force qu'elle est construite avec soin et dans le respect des militant-es qui la portent. Le travail de fond mené depuis quelques années par le groupe femmes de la Conf' est d'ailleurs une excellente illustration de cette idée. Elles ont su gagner progressivement la place qui leur est due (même s'il reste encore du boulot !) et ont largement renforcé nos forces vives, numériquement et politiquement.

À l'image des femmes, de la Conf' et d'ailleurs, il faut donc continuer à prendre ce temps nécessaire à la réflexion de ce que nous voulons faire de nos luttes pour qu'elles ressemblent à la société qu'on veut construire et qu'elles nous procurent de la joie militante malgré, ou plutôt du fait de la violence à laquelle nous devons faire face. La prochaine fête paysanne de la Conf' et de l'ADEAR Drôme, le 19 septembre à Bonlieu-sur-Roubion, sera d'ailleurs l'occasion d'en débattre à nouveau.

Christophe Morantin, paysan à Glandage

La vie du Syndicat

« On Fait Pas L’Pont ! »

Les Confédérations paysannes de l’Ardèche et de la Drôme mobilisées

« On Fait Pas l’Pont », ce sont quatre jours d’évènements lors du week-end de l’Ascension pour affirmer notre refus du projet de déviation routière de la ville ardéchoise de Saint-Péray.

Au démarrage, il y a toujours un projet d’un autre temps...

Ce vieux projet, c’est celui de la construction d’une nouvelle route reliant la D533 à la D86. Il s’inscrit dans une logique d’extension continue des infrastructures routières autour de Valence, avec à terme la perspective d’un nouveau pont sur le Rhône. Pourtant, loin de résoudre durablement les problèmes de circulation, ce type de projet favorise l’augmentation du trafic routier... Une trentaine d’hectares seraient possiblement artificialisés par cette déviation.

Ce grand week-end de mai est une date symbolique puisque la réalisation d’un pont rail nécessaire aux travaux, c’est-à-dire la construction du passage sous la voie ferrée, est prévue.

Le samedi pour marquer l’opposition paysanne à ce projet inutile :

C’est lors de la manifestation du samedi 16 mai au matin, que les paysan-nés ont manifesté pour marquer leur refus de ce début de construction, et l’inacceptable passage en force. Au départ de la manifestation, l’ambiance est plutôt morose. En effet, le jeudi de l’Ascension, des militant-es se sont suspendu-es sur le pont Mistral qui surplombe l’autoroute A7 pour dénoncer ce « passage en force ». Au même moment, d’autres ont bloqué les voies ferrées pour ralentir l’arrivée des engins de chantier.

Et toujours une répression policière édifiante :

A l’issue de ces actions, seize personnes ont été interpellées. Cinq personnes sont placées en détention provisoire ; ils sortiront le lundi suivant suite à leur comparution immédiate. Le procès a été renvoyé au 6 juillet devant le tribunal de Valence.

On est nombreux-ses et motivé-es !

Et oui, le cortège est imposant et nous étions nombreux-ses à montrer par diverses manières notre refus de cette déviation. Des militants d’horizons variés, des habitants de Saint-Péray et des alentours sont présents. La manifestation est festive et haute en couleurs avec une fanfare, la présence des Rosies, qui animeront la déambulation. Sans compter une équipe de clowns sur-motivés pour nous apporter joie et dérision autour de ce projet de « déviation ». Bref, l’ambiance était au rendez-vous. On notera aussi la présence forte et appréciée de Maud Gard,



conseillère régionale qui se bat et se débat avec pugnacité contre cette déviation.

Chaque hectare compte !

L’occasion nous a été donnée de porter la parole et les arguments propres aux paysan-nés.

En Ardèche comme ailleurs, les terres agricoles sont de plus en plus menacées. Saint-Péray est caractérisée par sa plaine et la richesse de ses terres fertiles, mécanisables, irrigables et proches d’un grand bassin de population. Une telle configuration reste relativement rare en Ardèche et renforce l’importance de défendre ces terres agricoles... 32 hectares de terres agricoles et naturelles sont visées par la déviation, alors que l’Ardèche compte moins de 5% de sa surface en terres arables, et en particulier une activité maraîchère en proie à l’expulsion dans les prochains mois.

Être plus autonome et plus robuste au travers d’une alimentation locale, de qualité, accessible au plus grand nombre, c’est ce qui a été demandé au travers d’un communiqué de presse commun Ardèche/Drôme. Les Conf’ ont également rappelé l’importance de changer de politique et d’abandonner ces projets d’une autre époque qui détruisent irréversiblement les terres agricoles. La demande d’une sanctuarisation des terres agricoles grâce, notamment, à la mise en place d’une Zone Agricole Protégée (ZAP) a aussi été formulée.

Pour clôturer cette belle manifestation entrecoupée de prises de paroles, nous avons sur une partie du tracé semé du tournesol et lancé des bombes de graines pour marquer de manière symbolique (mais déterminée) la nécessité de préserver la fonction nourricière des terres agricoles à Saint-Péray comme ailleurs !

Sonia Tonnot, paysanne à Bonlieu-sur-Roubion

La vie du Syndicat

La Conf' c'est vous

Bulletin des représentations de la CP26

- **31 mars** AG régionale de la Conf' AURA (Christine Riba).
- **31 mars** : AG de Solidarité Paysans 26-07 (Valéry Martineau).
- **31 mars** : Mission inter-service agricole sur le contrôle unique dans les fermes (Eric Bouttier).
- **1^{er} avril** : comité d'orientation de l'élevage organisé par la Chambre d'agriculture Drôme (Pauline Perdrix).
- **3 avril** : AG de l'ADEAR Drôme. Temps d'échange sur « les conditions paysannes, du rêve paysan aux réalités vécues sur les fermes » (Christine Riba et Valéry Martineau).
- **8 avril** : AG du Comité d'Action Juridique de la Drôme (Eric Bouttier et Christine Riba). Voir article dans la rubrique « Questions Juridiques ».
- **16 avril** : CDOA (Pascaline Chambart).
- **18 avril** : journée internationale des luttes paysannes : l'ADEAR, les Amis des Sans Terre et la Conf' ont organisé des ateliers sur la coordination des luttes juridiques, luttes foncières... Présence de représentant-es de mouvements paysans de Haïti et du Brésil (Christine Riba, Valéry Martineau, Marie-Pascale Abel-Coindoz, Alain Sousa).
- **22 avril** : webinaire de la DRAAF AURA et de la Chambre d'agriculture AURA sur France Service Agriculture (Eric Bouttier). La Conf' a insisté sur l'importance d'assurer le pluralisme dans les instances qui gèrent l'installation agricole.
- **28 avril** : Comité d'Étude des Projets de DJA (Laure Charroin et David Peyremorte).
- **29 avril** : Comité de la Ressource en Eau en préfecture (Valéry Martineau) : la situation était déjà critique sur le Nord Drôme.
- **30 avril** : Comité d'Orientation de l'OUGC 26 (Valéry Martineau et David Millet). La Conf' est intervenue notamment pour de-

mander qu'une réserve de droits d'eau soit constituée lors des transmissions de fermes, pour des nouvelles installations. La gouvernance de l'OUGC est opaque et critiquée par l'Europe.

- **1^{er} mai à Die** : forum des luttes : la tenue d'un stand de la Conf' était assurée par Lena Haun, Thierry Delerce, Vincent Paltera.
- **5 mai** : réunion locale Safer pour départager 5 candidat-es pour l'acquisition d'une propriété à Montlaur-en-Diois (Marie-Pascale Abel-Coindoz et Thibaud Géry). Nous dénonçons un déséquilibre des différents syndicats agricoles invités à donner leur avis : 12 représentants des JA et 2 de la Conf'.
- **7 mai** : le comité technique Safer a notamment départagé les candidats pour Montlaur-en-Diois, selon l'avis de la réunion locale du 5 mai. Le critère de la précarité de l'installation a été priorisé, en laissant de côté beaucoup d'autres indicateurs. Marie Pascale Abel-Coindoz est intervenue pour exiger « 1 syndicat 1 voix » même dans des réunions locales.
- **19 mai** : Commission départementale d'indemnisation des dégâts de gibier aux cultures agricoles : le sanglier est passé nuisible, ce qui ouvre une autorisation de piégeage, sur 7 communes.
- **21 mai** : restitution des groupes de travail de la préfecture et de la chambre d'agriculture sur l'avenir du secteur viticole du Sud Drôme (Denis Lattard). Les coopératives sont dans des situations particulièrement difficiles. La préfecture encourage l'arrachage face à la surproduction, propose des productions alternatives ou des nouveaux produits à base de raisin. L'agrotourisme est mis en avant.
- **21 mai** : colloque sur le thème « Zones humides en plaine de Valence : quelle contribution des terres agricoles et quels atouts pour l'agriculture ? » (Cyrille Fatoux).

Les personnes qui vous représentent :

Marie-Pascale Abel-Coindoz

mariepascale.ac26@yahoo.fr / 06 26 37 15 20

Eric Bouttier

eric@bouttier.eu / 04 75 76 00 46

Pascaline Chambart

tziganerando@orange.fr / 06 21 69 55 96

Philippe Champeley

philippe.champeley@gmail.com / 06 79 30 32 41

Laure Charroin

laurenico26@yahoo.fr / 04 75 00 43 37

Vincent Delmas

20centdelma@proton.me / 06 07 69 36 25

Cyrille Fatoux

fermehuecotte@gmail.com / 06 89 18 23 98

Mirela Lombardi

lombardi.florea@yahoo.fr / 06 47 57 47 66

David Loubet

david.loubet@laposte.net / 06 33 26 26 41

Valéry Martineau

lemaildevalery@gmail.com / 06 42 07 31 10

David Millet

milletdavid@hotmail.com / 07 80 33 97 84

Christophe Morantin

christophe.morantin@riseup.net / 04 75 21 02 74

Vincent Paltera

vincent.paltera@laposte.net / 06 70 44 28 68

David Peyremorte

david@peyremorte.fr / 06 18 59 06 49

Christine Riba

christineconf26@orange.fr / 06 07 02 25 42

Laurent Terrail

laurent.terrail@orange.fr / 06 85 24 38 51

Claude Serillon

claudeserillon2@freesbee.fr / 04 75 55 10 54

Alain Sousa

alainavelo@gmail.com / 07 68 68 47 38

Retrouvez les coordonnées des référents de la Conf' Drôme par thématique à ce lien : tinyurl.com/53khsec9

La vie du Syndicat

- **27 mai** : la préfète organisait une rencontre loups (David Loubet).
- **28 mai** : CDPENAF (Philippe Champeley).
- **1^{er} juin** : commission installation-transmission d'InPACT Drôme (Marie-Pascale Abel-Coindoz). 22 fermes ont contacté l'Adear depuis l'embauche d'Orlane Leu il y a 1 an ! Orlane est remplacée par Noé Guiraud le temps de son congé maternité.
- **5 juin** : projection-débat «la Guerre des Prix» animé par Marie Pochon, Havelaar (Vincent Delmas et Marie-Pascale Abel-Coindoz). On vous recommande le film !
- **9 juin** : comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial Vallée de la Drôme (Marie-Pascale Abel-Coindoz)
- **9 juin** : Conseil de Centre du CFPPA de Die (Marc Finand et Ahn Morlier). Les dirigeants insistent sur leur volonté de travailler sur et avec le territoire : suggestions bienvenues !
- **10-11 juin** : Comité National (Vincent Delmas).
- **11 juin** : 5^e COPIL sur le stockage d'eau agricole secteur Crest-Sud : la Conf' n'est pas invitée mais Galcerand Serralongue, représentant d'Agribiodrôme, nous tient informés. Le projet concerne le stockage de 1,6 millions de m³ en combinant plusieurs sites (soit les prélèvements SID dans la Drôme en étiage + la substitution des forages du secteur + quelques nouveaux

branchements). Le remplissage se ferait en hiver lorsque le débit est supérieur à 11 m³/sec. 28 sites potentiels sont identifiés dont 6 ont été étudiés avec soin. L'idée serait aussi de passer de 330 ha à 575 ha irrigués. En fonction des scénarios le coût de construction et de raccordements oscille de 18 à 29 millions d'€, sans compter le coût de fonctionnement. Sans ce projet en restant sur le fonctionnement actuel avec un assolement constant nous passerions de 330 ha irrigués en 2026, à 220 ha en 2050 et 150 ha en 2070. Beaucoup de questions demeurent : les propriétaires ne sont pas prêts à céder leurs terres pour construire des retenues, l'opinion publique est réticente.

- **12 juin** : COPIL départemental Bio organisé par la chambre d'agriculture (Alain Sousa).

- **15 juin** : Comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial du Diois (Pauline Perdrix).

- **19 juin** : CA du lycée horticole terre d'Horizon à Romans-sur-Isère (Alain Sousa a suppléé Céline Chevalier).

Anaïs Hammel, animatrice à la Conf' Drôme

Foncier-installation-transmission

Accompagnement à la transmission Dispositif « transmettre son savoir-faire agricole »

Le dispositif 103 du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) est désormais ouvert sans condition d'âge.

Il était auparavant réservé aux plus de 50 ans. Cela permet d'avoir un salarié sur la ferme avec une aide de la Région, avec un objectif : prendre le temps de former le salarié.

Le dispositif prend en charge 50 % du salaire brut, le contrat est de minimum 3 mois, maximum 12 mois, temps partiel possible.

Les conditions pour accéder à l'aide :

- avoir suivi une formation sur la posture d'employeur de 2 jours (on en propose en distanciel via Agrilearn, la Chambre en propose en présentiel)
- que la personne salariée soit un porteur de projet passé par le Point Accueil Installation.
- être accompagné par une structure tierce pour la signature et le suivi de dispositif. L'Adear est référente, l'accompagnement est pris en charge avec un reste à charge de 200 à 300 €.

Voici :

- le lien vers l'appel à candidature : urlz.fr/vc1k
- le lien vers la formation : urlz.fr/vc1h

Témoignage de Valéry Martineau, maraîcher à Saint-Gervais-sur-Roubion : « Dans le cadre d'un projet d'association/transmis-

sion, j'ai pu embaucher un candidat sous couvert de la mesure 103 de la région.

Ça m'a permis de mettre la ferme en sur-effectif pendant un an avec moins d'enjeu de rentabilité des heures qu'avec un salarié classique. La prise en charge financière est vraiment importante ; elle m'a autorisé à pendre le temps d'expliquer, de transmettre ou encore de débattre de choix techniques sans que la pendule ne se fasse trop sentir.

L'accompagnement obligatoire (Adear dans notre cas) a lui aussi été un temps qui s'est avéré très précieux. Les trois rendez-vous ont tous permis de bien border les thèmes à approfondir ou à travailler. Sans cet accompagnement, une telle mesure serait moins bénéfique et pourrait vite dériver sur un simple contrat aidé.

Que du bon donc à recourir à la mesure 103. Les seuls bémols se situent au niveau administratif. Le dossier de candidature est un peu lourd à monter et l'avance de trésorerie est très élevée. Il faut effectivement plusieurs mois pour espérer toucher le moindre sou de l'ASP, une fois que la Région a validé le déblocage des fonds.

Aujourd'hui, notre projet d'association s'élargit et j'envisage de recourir à nouveau à la mesure 103, mais avec un autre porteur de projet. »

Contacter l'Adear pour en savoir plus :
07 82 39 28 05 / contact@adeardrome.fr

Questions juridiques

Que faire en cas d'aléa climatique ? L'exemple de l'épisode de grêle du 14 mai

Claude Serillon représente la Confédération paysanne de la Drôme au Comité Départemental d'Expertise des calamités agricoles, animé par la DDT. Il nous rappelle la procédure à déclencher lors de la survenue de dégâts aux cultures causés par un événement climatique.

L'indemnité de solidarité nationale «ISN» est déclenchée lorsque le taux de perte en grande culture atteint 50% et 30% en arboriculture, petits fruits, prairies et sur les cultures spécialisées, à savoir les PPAM, l'apiculture, l'horticulture, la pépinière et l'héliciculture.

Les agriculteurs détenteurs d'un contrat multirisques agricole s'adressent à leur assureur sous 72 heures.

Les agriculteurs «non assurés» doivent déclencher la procédure auprès de la DDT sous 72 heures à l'adresse :

ddt-calam@drôme.gouv.fr

Il faudra compléter la fiche de renseignements disponible sur le site de la DDT. Il est utile de joindre une ou deux photos datées de la culture, ces photos sont «obligatoires» s'il faut détruire la culture impactée pour recommencer un nouveau cycle de production le plus rapidement possible (pour les maraîchers par exemple).

Après analyse des dossiers, la DDT effectue une série de visites sur les fermes impactées qui permettront de déclencher la procédure de reconnaissance de l'aléa subit.

Une petite note personnelle : tout se fait via internet, toutefois dès le constat des dégâts rien n'empêche le paysan, d'appeler la DDT afin de renseigner de vive voix le service agriculture du préjudice.

Comme d'habitude je suis disponible pour tout complément d'information au : 06 10 02 64 53.

Claude Serillon, paysan à Valence et Chateauneuf-sur-Isère

Le CAJ Drôme fait son bilan 2025



Le Comité d'Action Juridique de la Drôme a tenu son assemblée générale le 8 avril. Voici un résumé des actions menées au cours de l'année 2025 par l'équipe bénévole, avec l'appui d'Audrey Bideau, la juriste régionale du CAJ AURA.

Le CAJ de la Drôme a tenu neuf permanences (en physique à Crest) où des demandeurs ont été accueillis, et deux visio pour faire le point sur les dossiers en cours. 24 personnes ont été reçues, ce qui représente 2 à 3 rendez-vous par permanence.

Les référent.es par secteur orientent et conseillent aussi les demandeurs par téléphone. Ces référents sont bénévoles : 3 agriculteurs actifs (Françoise, Théophile et Pierre) et 5 anciens agriculteurs, toujours actifs/volontaires et engagés (Alain, Jean-Luc, Guy, Éric, Marie).

Les bénévoles du CAJ de la Drôme ont accompagné plusieurs dossiers dans les trois Tribunaux Paritaires des Baux Ruraux (TPBR) du département : Montélimar, Valence et Romans-sur-Isère. Il s'agit de dossiers de conciliations, de conflits entre fermiers et bailleurs, de contestation de congé de fermage... Deux dossiers ont été accompagnés en appel à Grenoble.

Les bénévoles sont aussi intervenus pour des estimations de montants de fermage et la rédaction de baux écrits, ou encore des conciliations sur le terrain. On notera ainsi la réussite en intervention conjointe avec la Confédération paysanne sur le dossier d'une rétrocession SAFER.

Le CAJ a été contacté par des paysans victimes de la fermeture du CEGAR : comme beaucoup d'autres, ils avaient versé des acomptes pour un travail de comptabilité non réalisé. Ils ont pu récupérer leur comptabilité...

Contrairement aux avocats, pour chaque situation les membres du CAJ pèsent si la demande d'assistance est légitime au vu des textes et des orientations politiques que le CAJ soutient. Le CAJ agit en accompagnement du demandeur, pas en se substituant à lui.

Cette année, le CAJ a principalement rencontré des difficultés entre fermiers et bailleurs. Mais quelques nouveaux installés ou en cours d'installation anticipent les problèmes et viennent demander des conseils avant écriture des baux. Des questions sur les transmissions, compliquées (que ce soit en famille ou autre), et les logements des nouveaux installés, habitats légers plus ou moins tolérés. En général, c'est beaucoup de soutien par de l'écoute et parfois par des interventions sur les lieux de travail ainsi que des accompagnements au TPBR.

Le CAJ s'adresse à tous/tes les paysan/nes quelle que soit leur tendance syndicale, mais partage les valeurs de la Confédération paysanne. N'hésitez pas à rejoindre notre équipe, des formations régulières sont proposées pour se mettre à jour !

L'équipe de bénévoles du CAJ :

Nord Drôme et Vercors : Guy Perret (06 81 13 78 18) et Pierre Biquez (06 47 05 28 34)

Centre Drôme : Éric Bouttier (04 75 76 00 46) et Théophile Delattre (06 22 98 12 87)

Diois : Françoise Jean (04 75 21 65 50) et Marie Labreuveux (06 27 24 28 84)

Baronnies : Alain Guidici (04 75 28 60 08)

Sud-Ouest Drôme : Jean-Luc Ronzon (07 60 07 51 27)

Les permanences à Crest ont lieu le premier mardi de chaque mois, prenez rendez-vous en appelant directement un bénévole de votre secteur ou le 04 75 25 10 50.

Agriculture paysanne

L'Atelier Paysan : une nouvelle étape pour un mouvement qui continue de grandir

La disparition d'une structure ne signifie pas la disparition d'un mouvement. Depuis plus de quinze ans, l'Atelier Paysan porte une ambition simple : permettre aux paysan·nes de reprendre la main sur leurs outils, leurs savoir-faire et leurs choix techniques.

Dans un contexte où les fermes sont toujours plus dépendantes d'équipements complexes, coûteux et conçus loin des réalités du terrain, l'autonomie technique reste un enjeu central pour l'avenir de l'agriculture paysanne.

La SCIC Atelier Paysan, qui portait historiquement une grande partie de ces activités, a récemment été placée en liquidation judiciaire. Cet événement marque la fin d'une étape, mais certainement pas celle du projet collectif construit au fil des années par des centaines de paysan·nes, salarié·es, bénévoles, formateur·rices et partenaires. Pour préserver et développer cet héritage, deux structures ont progressivement pris le relais.

Créée en 2024, l'association Communs Paysans poursuit les activités de recherche-développement, d'animation de réseau et de production de ressources. Elle compte aujourd'hui onze salarié·es et a repris début 2025 Le KAP, structure qui assure la vente de kits, de pièces détachées et les commandes de métal.

L'association Soudons, fermes !, créée en 2023 pour fédérer les différents groupes locaux issus de l'essaimage de l'Atelier Paysan, est devenue organisme de formation en 2025. Elle coordonne désormais les formations et rémunère les formateur·rices qui transmettent leurs savoir-faire partout en France.

Cette réorganisation permet de maintenir vivantes les activités qui ont fait la force de l'Atelier Paysan : la conception collective d'outils, le partage des connaissances, la formation entre pairs et la construction de communs techniques au service de l'agriculture paysanne.

En Drôme-Ardèche, cette dynamique se concrétise à travers l'Essaim Drôme-Ardèche, créé en février 2025 et porté juridiquement par Agribiodrôme.

En quelques mois seulement, plusieurs initiatives ont déjà vu le jour : des ateliers ouverts de bricolage sur ferme autour de différentes thématiques, une présence lors de la Fête des Nouveaux Ins-

tallé·es, une réunion de rentrée, ainsi qu'une formation d'initiation à la soudure qui a réuni des participant·es venu·es de plusieurs horizons agricoles.

L'objectif de cet essaim est simple : permettre aux paysan·nes du territoire de se rencontrer, d'échanger leurs expériences, de partager leurs astuces et de construire ensemble des réponses à leurs besoins techniques. Ateliers pratiques, formations, visites de fermes, chantiers collectifs ou temps conviviaux peuvent ainsi voir le jour à partir des envies et des besoins exprimés localement.

Le fonctionnement reste volontairement souple. Lorsqu'un groupe de personnes intéressées se constitue, il devient possible de construire rapidement une formation adaptée à une problématique précise. Chacun·ne peut également proposer un atelier, accueillir une rencontre sur sa ferme ou contribuer à faire émerger de nouvelles idées.

Plusieurs pistes sont déjà envisagées pour les mois hivernaux : ateliers de démontage de matériel et de récupération de métal, rencontres conviviales autour des adaptations et améliorations de machines, nouvelles formations techniques ou visites d'outils auto-construits.

L'avenir de cette dynamique dépend désormais de notre capacité collective à nous en saisir. Plus qu'un catalogue de formations ou qu'un fournisseur de plans, l'Atelier Paysan reste un projet politique qui défend l'autonomie des fermes, la coopération entre paysan·nes et la réappropriation des savoirs techniques.

À l'heure où les défis économiques, climatiques et sociaux s'intensifient, ces espaces de partage, d'expérimentation et d'entraide apparaissent plus nécessaires que jamais.

À nous de les faire vivre.

*Olivier Lebourgeois, maraîcher à Die
et Léna Haun, éleveuse à Vachères-en-Quint*

Nous utilisons une framaliste pour communiquer. Pour vous inscrire : écrivez un mail vide à l'adresse sympa@framagroupes.org avec comme sujet «subscribe essaimage_drome Nom Prénom».

Pour en savoir plus sur la liquidation de L'Atelier Paysan, lisez leur communiqué de presse ici : urlz.fr/vc1a

Actu en bref

Contrôles à la ferme

Des contrôles à la ferme peuvent survenir en toute saison. Cet été démarreront notamment les contrôles PAC, avec la question de la justification des surfaces déclarées.

Si vous êtes informé d'un contrôle, le premier conseil est d'être accompagné par un·e collègue, un·e voisin... N'hésitez pas à solliciter la Conf' ! Ne pas être seul est important pour garantir des rapports respectueux, pour s'assurer de bien comprendre les éventuelles non-conformités et leurs conséquences, etc.

Pour en savoir plus, consultez le « **Guide des droits et devoirs en situation de contrôle** » de la Conf' nationale à ce lien urlz.fr/vc14



Portrait de paysans

Julie et Mathieu, la ferme du Petit Nid

Il fait tellement chaud que ce n'est pas la peine de chercher un malaise dans les champs. C'est le bon moment pour aller rendre visite à Julie Meurant et Mathieu Reynard, sur la ferme du Petit Nid, à Mirabel-et-Blacons.

LMH : Avec toi, Mathieu, on s'est connus en 2008, à notre arrivée dans la Drôme. Tu reprenais la ferme. Et toi Julie, quand es-tu arrivée au Petit Nid ?

Mathieu : J'ai repris la ferme de mes parents en 2008, à la mort de mon père. Maman m'a aidé jusqu'en 2016, quand elle a pris sa retraite. Après, elle a encore continué un peu sur le camping.

Sur la ferme, je n'ai pas changé grand-chose. Il y a toujours le camping, les chèvres avec le fromage, le cochon et la charcuterie que je fais en hiver. Au départ, c'était vraiment ce qui me plaisait, mais aujourd'hui cela se vend moins bien. J'ai fait partie de l'équipe qui a monté Court-Circuit, le magasin de producteurs à Chabeuil. On y vend toujours une partie de la production, et j'y fais des permanences. En 2010, pour animer un peu la ferme et la maison, j'ai commencé à accueillir des vwoofers, des stagiaires. On a fait des chouettes rencontres, parfois certains reviennent nous voir.

Julie : J'ai grandi entre le haras de ma tante, et mon autre tante chevière. Mes parents avaient une grosse basse-cour, un verger, un jardin potager. Tout cela a nourri mon envie d'être paysanne, d'avoir une famille et d'élever des enfants sur une ferme. Au départ, je rêvais avec une copine de faire des plantes et du maraîchage. J'ai suivi pour cela une formation agricole à Limoges.

Quand j'ai rencontré Mathieu en 2016, je me suis dit que c'était peut-être compliqué de rajouter d'autres ateliers sur cette ferme, et que j'avais surtout envie d'être là et de travailler avec lui.

LMH : Ce n'est pas rien, de trouver sa place sur une ferme qui tourne déjà, qui est celle d'une famille... Comment avez-vous fait pour construire ce nouvel équilibre ?

Julie : C'est sûr, cela n'a pas été facile tous les jours, surtout au début.

En apparence rien n'a changé sur la ferme, mais dans le fond, on a beaucoup restructuré, et c'est peut-être ce qui nous a aidés à trouver nos places !

Mathieu : D'abord on a agrandi l'atelier de charcuterie. Mais finalement ce n'est peut-être pas dans cette production qu'on va continuer à mettre beaucoup d'énergie. Depuis quelques années, on n'a plus de truie, on achète les porcelets et on les



engraisse. On va continuer à diminuer un peu la production. Plus encore que la charcuterie, j'aime le travail à l'abattoir de Die. L'équipe, l'ambiance. J'y travaille toutes les semaines, et je ne louperais pas une séance ! Je suis très attaché à cet outil, et assez préoccupé par ce qu'on traverse en ce moment.

Julie : On a aussi construit une nouvelle salle de traite pour les chèvres, et réorganisé le travail dans la chèvrerie. Quand je suis arrivée, les chèvres étaient toutes nourries aux râteliers, il n'y avait pas de cornadis, c'était compliqué de leur donner des rations, les plus costaudes se servaient en premier... Maintenant, tout est plus simple, on nourrit mieux les chèvres, et on a pu passer en mono-traite. En plus la salle de traite est beaucoup plus grande, on a deux fois douze places, et douze griffes (avant on n'avait que neuf places, et seulement quatre griffes). On s'occupe d'un lot qu'on nourrit, qu'on prépare, pendant que les autres se font traire. Ensuite on échange. Bref, ça se fait super bien !

Et puis la salle de traite ne nous a pas coûté trop cher, Mathieu a presque tout fait avec un voisin, et on a acheté le matériel d'occasion.

Mathieu : Ce qu'on a dû changer aussi ces dernières années, c'est la commercialisation. En plus de Court-Circuit, on livre quinze magasins chaque semaine, et puis on a pris aussi des marchés. A Crest le mardi matin, Montélimar le samedi, et à Saint-Paul-trois-Châteaux le dimanche matin.

Julie : Pour Mathieu, l'abattoir c'est sa thérapie, mais pour moi ce sont les deux marchés du week-end ! J'adore mes voisins de marché, l'ambiance. Cela ne me coûte jamais d'y aller !

Portrait de paysans

L'autre chose que j'ai essayé d'amener sur la ferme, ce sont les chevaux. J'ai fait une formation en attelage, et j'aimerais trop réussir à faire mes livraisons locales en calèche ! J'en ai fait un peu, mais cela demande du temps, de s'organiser un peu, de ne pas courir...

LMH : Et aujourd'hui, comment vous vous sentez sur la ferme ? Toi, Julie, tu es rentrée au Comité départemental de la Conf' cette année, comment tu vois ton engagement militant ?

Mathieu : Globalement, on a trop de boulot, ça déborde. J'aimerais bien qu'on ne vive pas à cette allure pendant encore vingt ans. J'aimerais tellement avoir du temps pour bricoler ! La ferme tourne, mais on a toujours l'inquiétude de ne pas joindre les deux bouts. Aujourd'hui on a plus de difficultés à vendre, la charcuterie, les fromages. On doit aller chercher des marchés plus loin. Parfois je me dis que ce serait bien de vendre aussi la charcuterie sur le marché, mais cela impliquerait de changer trop de choses dans notre système.

Julie : Moi je trouve que c'est le côté administratif qui nous pose de grosses questions. Pour faire les marchés on se retrouve à investir dans un terminal de vente, qui nous a coûté beaucoup trop cher, pour être en règle avec la facturation électronique.

Avant, c'était Mathieu qui faisait la compta de la ferme. J'aurais pu reprendre, parce que j'ai une formation en compta, mais finalement on a délégué à un cabinet comptable. Et en fait on est assez déçus, il y a beaucoup d'erreurs...

Même le camping, cela questionne aujourd'hui ! Avant les gens réservaient et on avait l'assurance que le camping était plein tout l'été. On ne prenait même pas de réservations pour moins d'une semaine ! Maintenant tout est plus aléatoire, les emplacements se remplissent au dernier moment, et ça génère pas mal d'inquiétude. Même si, d'année en année, cela reste finalement assez stable. Bref, il faut sans cesse s'adapter à plein de choses nouvelles...

Concernant la Conf', moi j'ai toujours été militante, surtout sur les questions environnementales. Juste avant, j'ai fait un mandat à la mairie comme conseillère municipale, et en parallèle j'étais aussi élue dans les deux syndicats des eaux. Là, j'avais envie de prendre plutôt du temps sur des questions paysannes !

*Propos recueillis par Margot Jobbé duval,
paysanne à Glandage*



Conseil de lecture

Le Réveil des peuples de la terre

Ailton Krenak - ÉditionsDehors

Ailton Krenak est un activiste et écrivain issu des peuples autochtones du Brésil. Dans les années 80, il participe, avec d'autres personnalités de sa génération, à la rédaction de la Constitution brésilienne et notamment à l'inscription dans cette dernière des droits fondamentaux pour les populations natives. Depuis 2023, il est élu membre de l'Académie brésilienne des lettres, ce qui fait de lui le premier membre autochtone de cette institution, équivalente brésilienne de notre Académie française. *Le réveil des peuples de la Terre* est une compilation d'entretiens donnés sur une période de 30 ans à divers médias. Ce choix nous emmène chronologiquement dans l'élaboration et la structuration des organisations de résistances indigènes. On comprend, au fil du livre, leurs aspirations et leurs revendications. La radicalité et la tolérance sont les deux aspects (contradictoires ?) qui ressortent de ces témoignages.

Parmi les nombreux thèmes abordés, un passage évoque les alliances pour certaines luttes historiques avec le Mouvement des Paysans Sans Terre (MST). Cela a fait écho en moi à la venue dans la Drôme de Sandra, Anastasio et Maristela, natifs du Mato Grosso do Sul, région où les violences pour l'accès à la

terre sont aujourd'hui très vives et où le MST est très impliqué. Pour autant, cette alliance n'est pas définitive. L'alliance des peuples indigènes n'a jamais souhaité intégrer le MST, notamment car l'acquisition de la terre est contraire à leur relation avec la forêt.

Krenak propose de parler d'« alliance affective » plutôt que d'alliance stratégique car on est sincère avec les gens qu'on aime. Bien que l'histoire et les luttes des communautés autochtones soient ancrées dans un contexte très particulier, l'auteur nous propose d'élargir les frontières du Brésil et de « *penser des nouvelles alliances pour faire face au front de destruction qui menace toutes les formes de vie sur Terre* ». Vu l'actualité et les luttes de la Confédération paysanne, nous pouvons encore une fois nous inspirer des organisations de nos camarades du monde.

Antoine Gontard, éleveur à La-Bégude-de-Mazenc

LE RÉVEIL
DES PEUPLES
DE LA TERRE

AILTON KRENAK

ÉDITIONS
DEHORS

La Loi d'Urgence Agricole nous enfonce dans le modèle agro-industriel

Le « projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles » (LUA) a été voté en première lecture à l'Assemblée Nationale le 2 juin. Sans surprise, dans la Drôme les députés RN ont voté pour et les députés socialiste et écologiste ont voté contre. Au moment où nous rédigeons ces lignes, ce texte fourre-tout est en étude au Sénat. Et notre lecture à nous, c'est qu'il n'y a aucune "urgence" à la voter !

D'après le site Internet du Sénat, voici les objectifs poursuivis par le texte :

- « - la sécurisation de l'accès à l'eau et l'adaptation de l'agriculture aux nouvelles conditions climatiques
- la garantie d'un accès effectif aux moyens de production nécessaires à l'activité agricole [...]
- la protection des élevages face aux phénomènes de prédation.
- la lutte contre la concurrence déloyale
- la protection du foncier agricole et des exploitations
- l'évolution du modèle sanitaire
- le poids des agriculteurs dans les négociations commerciales. »

Comme souvent, nous pouvons être en accord avec les constats sur les problèmes, mais les choix qui sont faits pour y parvenir dans ce projet de loi ne nous satisfont pas. Sans surprise, évidemment, puisque le texte émane de discussions entre la FNSEA et sa (sous)-ministre Annie Genevard.

Irrigation

Le projet de loi, qui ne remet pas en cause le type et le mode des cultures fortement irriguées, entend supprimer l'obligation des réunions publiques pour les projets de stockage. Il autorise les préfets à prolonger une autorisation de prélèvement retoquée par la justice ainsi qu'à déroger aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage), pourtant conçus pour éviter les conflits d'usage de l'eau et associant les élus, les services de l'État, les usagers autour d'un même bassin versant.

Ces mesures adoptées vont en effet bénéficier à une minorité qui irrigue beaucoup, déploie des élevages industriels et vend à l'étranger. « Avec les mégabassines, on exporte notre eau », a résumé Manon Meunier, députée La France insoumise. Le mot « sobriété » ne figure pas dans le texte. « Au lieu d'adapter l'agriculture à la ressource disponible, on va adapter la ressource aux usages les plus consommateurs. » dit Alexis Guilpart, de France Nature Environnement.

Élevages industriels

À partir d'une certaine taille, les bâtiments d'élevage relèvent de la réglementation sur les ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), avec des normes plus strictes pour les plus industriels. Sans doute pour faire suite à l'accord

avec le Mercosur et s'aligner sur le modèle des élevages géants d'Amérique du Sud, le projet de loi propose de remonter les seuils pour faciliter la construction de fermes usines. Ou plus précisément, il court-circuite tout débat parlementaire sur ce sujet à l'avenir : « Le Gouvernement est autorisé à prendre, par voie d'ordonnance, [...] toutes mesures relevant du domaine de la loi afin de créer des régimes de mise en service, de fonctionnement, d'exploitation, de contrôle et de cessation d'activité des élevages d'animaux ». Et sans se préoccuper de la grande majorité des éleveurs non concernés par la mesure, ni des impacts sur l'environnement ou sur le bien-être animal.

On vous fait grâce des articles sur les captages d'eau, les zones humides ou encore la « lutte contre les recours abusifs » (pour éviter que des enqueteurs viennent saboter les grands travaux [inutiles]), archétypes du laisser-aller en matière de préservation de l'environnement.

Parmi les rares avancées, on saluera la création d'un prix d'achat minimum qui ne sera pas inférieur aux coûts de production. Mais l'idée d'un « tunnel de prix » ne figure plus dans l'état actuel du texte. Il s'agirait d'instaurer également un prix plafond pour mieux réguler les marges de la grande distribution. Ce système verra peut-être le jour sous la forme d'une expérimentation. Peut-être... « C'était la seule bonne disposition de ce mauvais texte, regrette la députée Marie Pochon. In fine, il n'y a quasiment rien dans le projet de loi pour répondre aux vraies attentes des agriculteurs sur une meilleure rémunération. »

Le passage du texte au Sénat risque bien de le faire empirer. Le sénateur Laurent Duplomb, qu'on ne présente plus, en a d'ailleurs été nommé co-rapporteur. Il profitera sans doute de l'occasion pour y réintroduire le sujet de l'acétamipride et des néonicotinoïdes, que le premier ministre avait bien pris soin d'écarter pour ne pas bloquer la loi à l'Assemblée Nationale. A faire à suivre...

Erwan Le Texier, arboriculteur à Félines-sur-Rimandoule

Extraits du communiqué national de la Conf' du 2 juin 2026 :

Nous sommes scandalisés de voir une majorité de député-es privilégier les lobbies de l'industrialisation de l'agriculture au détriment de l'intérêt de la majorité des paysan·nes et des citoyen·nes. Ce texte est pourtant déconnecté des urgences réelles du monde agricole qui fait face aux aléas climatiques, aux crises sanitaires et aux conséquences délétères du libre-échange et de la compétitivité à tout prix.

Alors même que la question du revenu est au cœur de toutes les mobilisations agricoles depuis 2024, la Ministre de l'agriculture et la majorité sénatoriale ont déjà fait part de leur volonté de supprimer la disposition relative aux prix planchers adoptée par les député-es, sans que l'on ne sache ce qu'il adviendra de l'expérimentation des tunnels de prix.

Une preuve de plus que ce projet de loi est bien la compilation des intérêts particuliers de l'agro-industrie.

Procès des pesticides interdits : verdict et appel

Le verdict concernant le procès des « pesticides interdits », évoqué dans le précédent numéro de La Mauvaise Herbe, a été rendu le 7 avril par le tribunal judiciaire de Marseille.

Les six agriculteurs mis en cause ainsi que le « fournisseur » en produits phytosanitaires écotent de peines assez lourdes, dépassant largement les réquisitions du procureur lors du procès. Au total, ce sont 550 000 € d'amendes, dont 250 000 avec sursis, et jusqu'à deux ans de prison dont un ferme pour Alain Hébrard, l'intermédiaire de ce juteux négoce, et Didier Cornille, le fameux « roi de la salade » et principal client. Une autre peine, assez symbolique, vient s'ajouter aux précédentes. Quatre des agriculteurs inculpés (dont Didier Cornille, une fois de plus) sont condamnés à une peine complémentaire d'interdiction de percevoir, un an durant, les aides européennes de la PAC.

La Confédération paysanne, qui s'était portée partie civile aux côtés d'associations environnementalistes comme France Nature Environnement, Générations Futures, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, Que Choisir Ensemble et la Confédération Consommation, Logement et Cadre de Vie, devrait recevoir 6 000 € de dommages et intérêts et 3 500 € de frais de justice (sur 27 000 € au total pour toutes les parties civiles).

Ce qui motive une telle sévérité, c'est bien le « caractère frauduleux et organisé des faits, commis au mépris de la réglementation européenne et française et au préjudice de la sécurité des personnes et de l'environnement ». Pour Didier Cornille, la peine exemplaire est proportionnée aux dimensions de son ex-

ploitation : il exploite près de 2000 hectares, embauche environ 5000 salarié.es dont 80 permanent.es, et son volume de vente dépasse les 25 millions d'euros. Ces exploitants, qui fournissent les grandes enseignes comme Grand Frais, Système U ou Intermarché, sont par ailleurs détenteurs des labels HVE ou Global G.A.P. On peut d'une part affirmer que les consommateur.ices ont été bien floué.es, et d'autre part que le label HVE ne semble pas garantir grand-chose...

On peut se féliciter d'un tel rendu. Certes, il ne s'agissait pas de remettre en cause l'usage des pesticides, mais uniquement de sanctionner le trafic, le stockage et la consommation de pesticides devenus interdits, car enfin reconnus comme trop dangereux pour la santé humaine et pour l'environnement. Néanmoins, le passage en force de la loi Duplomb 2 (on dirait le titre d'une mauvaise série) donne malheureusement à penser que la « dangerosité » d'un produit peut être une notion assez fluctuante... Mais c'est aussi le traitement médiatique de ce procès qui interroge quelque peu. La Confédération paysanne, en tant que partie civile, n'est mentionnée nulle part (sauf dans Médiapart), et le procès est largement présenté comme opposant « les agriculteurs » aux « associations environnementalistes ». Notre exigence d'aborder la problématique des pesticides dans toute sa complexité, sans omettre la lourde responsabilité de l'État et de l'industrie agro-alimentaire, est passée sous silence. Et c'est bien dommage, car le fond du problème se situe là.

Les prévenus ayant fait appel, il y aura une nouvelle audience, espérons que nos revendications seront mieux écoutées, et mieux partagées dans la presse.

Margot Jobbé duval, paysanne à Glandage

Extraits du communiqué de presse de la Confédération paysanne du 17 juin 2026 :

Le Parlement européen approuve la déréglementation des plantes OGM-NTG mais le combat des paysan·nes européen·nes ne s'arrête pas là

Après trois ans de négociations, le Parlement européen vient de voter en faveur de la proposition de déréglementation des plantes génétiquement modifiées par nouvelles techniques génomiques (OGM-NTG). [...] Pour la Confédération paysanne et le réseau de la Coordination européenne Via Campesina (ECVC), l'Union européenne a trahi les paysan·nes, les consommateur·rices et les PME semencières, en renonçant à sa souveraineté alimentaire et semencière et en sacrifiant le secteur garanti sans OGM.

Ce nouveau règlement sur les OGM-NTG supprime toutes les obligations qui réglementent la dissémination des plantes OGM en Europe (Directive 2001/18/CE). Cette réglementation stricte, prévoyant notamment étiquetage et traçabilité, a été obtenue au début des années 2000 grâce à une importante mobilisation paysanne et citoyenne. « Aujourd'hui, le Parlement européen a voté contre l'intérêt des agriculteur·rice.s et des citoyen·ne.s, en donnant son vote aux multinationales semencières et biotechnolo-

giques, qui font pression depuis des années pour déréglementer ces OGM et imposer le modèle du brevet en Europe », a déclaré Alessandra Turco du Comité de coordination d'ECVC.

La question du brevet a justement été au cœur de ces négociations, car il s'agit de la principale préoccupation des agriculteur·rice.s et des petits et moyens semenciers quant à ce nouveau règlement. [...] Les nouvelles techniques génomiques sont toutes brevetées. Sans traçabilité des OGM-NTG, ces brevets pourront s'étendre à des plantes issues de sélection conventionnelle.

Le Parlement européen a ignoré ces préoccupations légitimes, en n'adoptant pas une série d'amendements essentiels visant à clarifier le droit européen du brevet (Directive 98/44/CE). [...] « Sans cette modification nécessaire du droit des brevets, le nouveau règlement NTG ouvrira la voie à la privatisation généralisée des ressources génétiques par une poignée d'entreprises semencières. Ce sera une catastrophe pour l'agrobiodiversité et

Agriculture industrielle

pour les agriculteur.rice.s, qui devront acheter chaque années des semences brevetées à prix élevés », a déclaré Jean Thévenot, du Comité de coordination d'ECVC.

Le combat des paysan-nés et de l'ensemble des organisations agricoles, alimentaires, apicoles, environnementales et de protection des consommateur-rices ne s'arrête toutefois pas ici. Ce nouveau règlement ne tient pas la route, tant sur le plan juridique que sur le plan scientifique. Son incompatibilité avec certaines dispositions des traités européens et avec les obligations internationales de l'Union européenne en matière de réglementation

des OGM sont autant de faiblesses qui permettront de contester cette déréglementation inacceptable.

La Confédération paysanne et le réseau ECVC appellent donc les États membres de l'UE qui se sont opposés à cette déréglementation à intenter une procédure d'annulation du règlement auprès de la Cour de Justice de l'Union européenne. Le mouvement paysan restera mobilisé pour empêcher la mise en œuvre de ce dangereux règlement, en mobilisant tous les recours légaux disponibles.

International

Du Brésil à la Drôme : l'écho des luttes paysannes !

Le 17 avril, c'était la Journée internationale des luttes paysannes. Cette année, elle revêtait une signification particulière : il y a 30 ans, le 17 avril 1996, 21 travailleur-euses du Mouvement des Sans Terre étaient assassiné-es par la police militaire de l'État brésilien à la suite d'une manifestation.

Leur mort s'ajoute à la longue liste des plus de 1 700 militant-es de ce mouvement tombé-es dans la lutte depuis sa création en 1985.

Depuis ce jour tragique, le 17 avril est devenu la Journée internationale des luttes paysannes : une journée pour rendre hommage à toutes celles et ceux qui, partout dans le monde, travaillent la terre et se battent quotidiennement contre l'acaparement des communs, la spéculation foncière et le colonialisme agraire.

En cette année de commémoration, les mobilisations ont été nombreuses. Une belle cérémonie a été organisée par la Confédération paysanne nationale et La Via Campesina sur le Trocadéro, faisant résonner les luttes paysannes jusque

devant la tour Eiffel. Des prises de parole vibrantes de paysannes ont rappelé l'importance de la souveraineté alimentaire comme levier de résistance pour les peuples, et la nécessité de l'organisation collective.

Le lendemain, le 18 avril, un événement festif s'est également tenu dans la Drôme, à La Bégude-de-Mazenc. Belle réussite, il a rassemblé plusieurs centaines de personnes autour d'un programme riche : une table ronde sur les droits des paysan-nés avec Geneviève Savigny, membre du Conseil des droits de l'Humain de l'ONU, suivie d'une seconde sur le rapport de force entre paysannerie et multinationales, avec des interventions de paysannes du Brésil, issues du Mouvement des Sans Terre, et de Haïti. Après un hommage solennel aux martyrs du 17 avril 1996, la soirée s'est poursuivie en musique avec un concert de slam franco-brésilien et de samba. Une belle conclusion, qui a fait vivre un esprit d'internationalisme au cœur des luttes paysannes !

*Lysandre Amans-Lartigue,
animatrice régionale Conf' AURA*

Article initialement publié dans L'AURA Paysanne n°56 (mai 2026)



Depuis la Drôme, des paroles de paysan-nés du monde entier



À la Bégude-de-Mazenc, une soirée festive en cette journée de lutte !

Génocide à Gaza, Écocide au Liban : le sionisme, une idéologie d'anéantissement

Photo : organisation Greensoutheaters



Photo : CNRS Liban 2025

Le sud-Liban avant... et après.

Israël n'a pas de constitution. C'est peut-être un détail pour vous mais pour les Palestiniens, les Libanais, les Syriens, ça veut dire beaucoup. Ça veut dire que le territoire israélien est à géographie variable, au détriment du droit international et des populations qui subissent les conquêtes territoriales que les idéologues sionistes envisagent depuis les débuts du mouvement.

Ne pas fixer de bornes à sa souveraineté, c'est un bon moyen de l'étendre sans limites. Certes, comme le rappellent le drapeau israélien avec ses deux bandes bleues et le credo désormais connu « du fleuve à la mer », le sionisme doit se déployer depuis un cours d'eau jusqu'à la Méditerranée. Si d'aucuns pensent que ce cours d'eau est le Jourdain à l'est, David Ben Gourion envisageait également le Litani au nord ; les suprémacistes israéliens rêvent quant à eux d'aller jusqu'au Nil et à l'Euphrate.

Le mouvement sioniste est colonial par essence, de par son ancrage dans l'histoire européenne duquel il émane. Nationaliste et raciste, il considère qu'Israël ne sera que par le nettoyage ethnique des populations déjà présentes sur les territoires dont il va s'emparer. Impérialiste, il accapare les villes, les villages, les terres et l'eau au détriment des habitantes et habitants qu'il pousse à l'exil quand il ne les massacre pas, quand il n'efface pas des localités entières pour transformer une région alors vidée de son histoire, à l'image de la Palestine depuis 1948 et du Golan syrien annexé après la guerre de 1967. Capitaliste, il n'accepte les Palestiniens que comme main-d'œuvre précaire, tout aussi indispensable à son économie qu'indésirable ; force de travail que les autorités tentent en vain de remplacer depuis les années 1990 dans l'agriculture, le BTP, par des Thaïlandais, Philippins, Srilankais.

Le génocide perpétré à Gaza après les massacres du 7 octobre 2023 et l'anéantissement des localités du Sud-Liban depuis septembre 2024 ne sont donc que la continuation d'un modus operandi ordinaire des autorités israéliennes depuis 1948 : dé-

truire, conquérir, s'approprier. Une réalité d'autant plus tangible dans les espaces ruraux puisqu'elle repose sur une stratégie assumée d'accaparement des terres et de l'eau, le vol du bétail et des arbres. Et quand l'occupation et les expulsions sont des options trop coûteuses, alors la pollution est érigée en punition collective. C'est devenu l'ordinaire du Sud-Liban sans susciter de réaction internationale.

Depuis septembre 2024, l'armée israélienne, qui se targue d'être la plus morale du monde, a conquis environ 6% du territoire libanais (grand comme 1,5 fois la Drôme), anéanti plus de 60 villages, tué environ 8000 personnes, poussé au déplacement 1,2 millions de personnes (sur 5 millions de résidents) qui tentent de trouver refuge à Beyrouth, dans des localités à l'écart des bombardements, et s'échouent parfois sur les plages, les trottoirs des villes et villages quand elles n'ont pas les moyens de payer des loyers. Les déplacés doivent également affronter l'hostilité d'une partie des Libanais, animée par son opposition au Hezbollah, sa xénophobie, et la peur de devenir la cible des assassinats « ciblés » israéliens qui n'hésitent pas à tuer toute une famille, à détruire tout un immeuble, pour viser un cadre du parti libanais ou les paramilitaires du régime iranien venu l'assister.

Le Sud du Liban, à l'image de toutes les régions périphériques et rurales, a souffert d'une marginalisation de l'oligarchie qui dirige le pays depuis son indépendance. Limitrophe d'Israël, il constitue un bastion de résistance d'où ont opéré les combattants palestiniens et la gauche libanaise jusqu'à l'invasion de 1982 qui a abouti à la mort de 20 000 personnes, aux massacres de Sabra et Chatila (camp palestinien en bordure de Beyrouth) et à la naissance du Hezbollah en contexte d'occupation par l'armée israélienne jusqu'en 2000. Région agricole, paysans et paysannes subissent alors la destruction de leurs récoltes, le déracinement de leurs oliviers et orangers envoyés de l'autre côté de la frontière, le détournement des eaux du Litani et du Zahrani pour irriguer l'agro-industrie israélienne. On assiste donc depuis 2024 à une répétition de l'histoire, avec cette fois des bombardements généralisés au phosphore blanc, la pulvérisation indiscriminée par avion de glyphosate à des doses

International

jusqu'à 50 fois supérieures aux normes européennes en vigueur, une forte concentration de métaux lourds dans les sols, autrement dit un écocide rendant pour des années les terres impropres à la culture et à la vie ; sans compter la destruction systématique des villages par dynamitage privant les Libanais de tout espoir de retrouver leur maison et les tirs contre celles et ceux qui tentent de retourner sur leurs terres. Ainsi, en 2025, le CNRS libanais estime à plus de 50 000 ha de terres agricoles affectées, dont plus de 2 000 ha d'oliveraies, d'agrumes et de bananeraies, auxquelles s'ajoutent 5 000 ha de forêts, et la destruction systématique des infrastructures agricoles et des réseaux d'irrigation ; une politique d'anéantissement poursuivie et amplifiée depuis mars 2026. Actuellement, plus de 75% des paysans et paysannes du Sud sont déplacés et n'ont plus accès à leurs terres sous occupation israélienne.

Face à la barbarie sioniste, face à un gouvernement libanais qui négocie avec cet ennemi sans exiger son retrait du sud et le retour des populations sur leurs terres, face au Hezbollah prêt à tout pour maintenir son hégémonie politique et ses armes, les habitants et habitantes, les paysans et paysannes sont pris en étau. Ils et elles sont soutenus autant que possible par un

réseau de solidarité libanais, par des militantes et militants qui œuvrent sans relâche et sans condition à restaurer une dignité nationale, une souveraineté alimentaire, là où le capitalisme libanais se satisfait aisément d'importations et d'une « paix » sous domination israélienne. Mais sans un soutien politique et des sanctions internationales, sans un État libanais qui s'engage à défendre toute la population et tous les territoires, l'état de guerre permanent que le sionisme impose n'aura de fin.

Assaf Dahdah, chercheur-paysan à Cobonne

La Confédération paysanne de la Drôme est co-signataire d'une lettre ouverte adressée le 15 juin 2026 à la préfète de la Drôme en tant que représentante de l'Etat. Cette lettre réclame au gouvernement de respecter ses engagements internationaux et de faire exécuter les décisions de la Cour pénale internationale (CPI) qui a émis deux mandats d'arrêt contre Benyamin Netanyahu et Yoav Gallant pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Champ libre

« We are what we eat »

« Nous sommes ce que nous mangeons »

On peut lire, dans « L'Agriculture drômoise » du 14 mai 2026, un article relatant des banquets du Canon Français qui se sont tenus les 8 et 9 mai à Montélimar. Ce texte loue la bonne chère et la qualité des vins drômois, ce qui « a permis de mettre en avant de nombreuses productions locales telles que le Picodon de l'affineur Cavet, le bleu du Vercors ou encore le Vercorais »... On y fait l'apologie « d'une super ambiance » telle une fête votive, une fête de village... Bref, le Canon français, c'est un temps collectif autour de mets locaux et français (puisque la Drôme est en France...) avec une ambiance sympathique.

Le rédacteur-riche fait le choix de balayer d'un revers de main la polémique entourant ces événements et cite brièvement le Comité de luttes montilien (association qui regroupe de nombreux syndicats, associations, partis politiques). Ce comité, dont fait partie la Confédération paysanne, s'est exprimé sur cet événement, notamment à l'attention des habitants de Montélimar afin d'illustrer le lien subtil entre l'extrême droite et les banquets du Canon français.

Mais restons sur le sentier tout tracé dans lequel l'Agriculture drômoise fait le choix de nous mener, celui d'un bon gueuleton en société. Ce qui transparaît derrière ces propos, derrière cette abondance de mets locaux, de convivialité et de mise à l'honneur de nos traditions, c'est la volonté de renforcer le sentiment d'appartenance nationale et culturelle. Ce que les fondateurs du Canon français ne nient pas d'ailleurs (je ne résiste pas au plaisir

de partager leurs doux noms : Pierre-Alexandre Mortemard de Boisse et Géraud du Fayet de la Tour).

Mais revenons à nos moutons qui, d'ailleurs, sont absents du menu... En effet, on leurs préfère le porc. Si l'identité culturelle est un élément fondateur et évolutif de nos sociétés, le sentiment d'identité nationale - ou l'identitarisme - proposée promeut la discrimination et l'exclusion (notamment de toutes celles et ceux qui ne mangent pas de porcs !). Cette identité nationale proposée au travers des banquets du Canon français, c'est l'absence d'inclusion de l'autre, des autres, de leurs coutumes, de leurs habitudes alimentaires. Je m'égare !

Cette mise en scène du banquet ne fait pas, non plus, l'éloge de la souveraineté alimentaire telle que définit par la Via Campesina comme « le droit des peuples à une alimentation saine, dans le respect des cultures, produite à l'aide de méthodes durables et respectueuses de l'environnement, ainsi que leur droit à définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles ». Mais bien au contraire, c'est l'éloge du souverainisme alimentaire, notion qui n'inclut ni l'échange, ni la réciprocité, ni le respect des cultures. Souverainisme alimentaire et discours identitaire peuvent dans le cas présent tisser des liens plus qu'étroits avec « un banquet qui fait rayonner le territoire ».

Sonia Tonnot, paysanne à Bonlieu-sur-Roubion

Petites annonces

Emploi

RECHERCHE TRAVAIL SAISONNIER ARBORICULTURE

J'habite à Crest et je cherche pour cet automne (à partir de septembre) du travail saisonnier en arboriculture, idéalement dans un rayon de 20 km autour de Crest.

Contact : Aurélie Moy, aurelie.naomi.moy@gmail.com

RECHERCHE EMPLOI SALARIE ÉLEVAGE (à partir de septembre)

Bonjour, je recherche un emploi salarié en élevage à partir de septembre 2026. J'habite à Die mais je suis en mesure de faire un peu de route pour travailler. Demandez mon CV pour avoir le détail de mes expériences et formations, si besoin nous pourrions en parler de vive voix pour plus de précisions. Quant à mes motivations, j'ai très envie de continuer à monter en compétences et parfaire mes connaissances (suivi sanitaire, fromagerie, conduite de tracteurs, etc.), d'être la plus autonome et polyvalente possible sur les fermes dans lesquelles je travaillerai. J'ai aussi une grande motivation pour travailler avec un chien de conduite. J'ai davantage d'appétences et de savoir-faire avec l'élevage de petits-ruminants mais reste ouverte à d'autres productions animales (bovin, porcin, volailles, apiculture, etc.). Par avance, je vous remercie du temps que vous accorderez à ma candidature.

Contact : Marie Richard, 06 08 68 29 85 / marierichard60@gmail.com

CHERCHE EMPLOI EN ÉLEVAGE OVIN

Fille d'agriculteurs et ouvrière agricole, je cherche un temps plein, dès à présent, dans une ou plusieurs fermes avec une activité ovine (lait et/ou viande) en Drôme (pas de zone géographique particulière souhaitée au sein du département). Expériences agricoles en élevage bovin (lait + viande), caprin (lait), porcin plein air, poules pondeuses, volailles de chair, polyculture et maraîchage. Merci pour l'attention que vous porterez à ma recherche d'emploi. Contact : Édith Renaud, 07 82 36 93 00 / ed.renaud01@gmail.com

Association / Transmission

FONCIER NORD DROME : 1,5 HA À LOUER

Propriétaire à Saint-Avit loue 1,5 ha, cause départ en retraite du fermier le 31 décembre. Proche Châteauneuf-de-Galaure, en fond de vallée. Idéal pour une installation en maraîchage. AB souhaité. Parcelle le long de la route : possibilité d'installer un stand de vente directe. Contact : Jean-Sébastien Pousse, 06 79 72 03 24.

CHERCHE ASSOCIÉ·E À HOSTUN

Nous sommes une SCI à Hostun, nous avons une grande maison avec 3 appartements, 1000 m2 de dépendances, un four de boulanger, 1,7 ha de terrain dont 7000 m2 de noyers, une source. Le projet est de créer un lieu de vie avec une maison de retraite associative, des activités artistiques et un projet agricole. Nous cherchons un.e nouvel.le associé.e pour remplacer celui qui part pour raison familiale, à hauteur de 150 000 €. Le projet agricole est à construire, les possibilités sont nombreuses. Nos valeurs sont émancipation, équité, solidarité, l'idée est de faire un hameau où chacun.e est chez soi, mutualise ce qui est mutualisable et accepte de faire de cet endroit un endroit safe pour tout le monde en considérant que la plupart du temps les conflits sont dus aux malentendus et à la paresse. Hésitez pas à venir nous rencontrer.

Contact : Anne Delval, 06 52 84 46 38 / ladressedanna@yahoo.fr

PROPOSITION DE PARTAGE DE FERME À HAUTERIVES (NORD DROME)

Après 16 années, Matthieu, installé en polyculture AB et en volailles pondeuses, souhaite réduire son activité en permettant à d'autres paysan·nes de s'installer. Le lieu accueille des marchés à la ferme mais aussi d'autres activités et événements. Bâtiments et foncier à céder ou louer. Entraide et mutualisation des équipements possibles. Association envisageable.

Contact : Matthieu, 0648587037 / aupredechezvous@yahoo.fr

Divers

ARBORICULTURE FRUITIÈRE : CHERCHE MAÎTRES DE STAGE ET ÉLÈVES

Dans le cadre de l'ouverture de la prochaine promotion du Certificat de Spécialisation (CS) Conduite de Production Fruitière, le CFPPA du Valentin recherche à la fois des candidats souhaitant se former aux métiers de l'arboriculture fruitière et des exploitations susceptibles de les accueillir dans le cadre de leur parcours de formation. Deux modalités d'accès sont proposées : en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) ou en formation continue (avec possibilité de financement partiel via le CPF). Les employeurs recrutant un apprenti préparant ce diplôme de niveau baccalauréat peuvent bénéficier d'une aide à l'embauche de 5 000 €, versée en début de contrat, sous réserve des dispositions réglementaires en vigueur.

Renseignements : Christophe Lambert,
christophe.lambert1@educagri.fr

ÉTUDE SUR LE LIEN AU VIVANT DANS L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE

Je suis étudiante en master Politiques Publiques de l'Alimentation et Gestion des Risques Sanitaires à SciencesPo Lyon et VetAgro Sup. Dans ce cadre, j'effectue un travail de recherche sur le lien au vivant dans l'agriculture et l'élevage, dont la matière première est la parole des travailleuses agricoles. Je cherche donc à obtenir le contact d'agricultrices et d'éleveuses afin de recueillir leur témoignage.

Contact : Irène Feuvrier, irene.feuvrier@sciencespo-lyon.fr

Merci de répondre au questionnaire à ce lien :

<https://urlz.fr/vci5> (durée : environ 5 à 10 min)

SPECTACLE À LA FERME

Le spectacle «Qui vivra, verra» est conçu pour être joué dans les fermes. Ce spectacle intimiste (un comédien, une chaise et une table) tourne depuis maintenant 5 ans et s'exporte hors des frontières dromardéchoises. L'histoire s'adresse avant tout au public paysan, même si les thèmes soulevés sont universels. Le spectacle prend aussi dans ces lieux tout son sens. Il y est question de ruralité, de transmission, de générations, de liens familiaux, du rapport à soi et au monde qui nous entoure... C'est une tranche de vie, dont l'abattage du cochon à la ferme devient ici le prétexte, entre rires et larmes. Un grand merci pour votre intérêt et n'hésitez pas si vous avez des questions. Au plaisir de vous rencontrer.

Contact : Christophe Pardon, 06 88 15 57 62

www.christophepardon.com



Illustration graphisme : Hélène Beuzit Inbzit@gmail.com

14h Ouverture des portes

A partir de 14h **Marché paysan** et stands des associations

16h - 18h Table ronde "**Nous on veut danser encore**"

16h - 18h Spectacle enfants et mini ferme

18h **Concert HK et les Saltimbanks**

19h30 - 21h Restauration

21h **Concert de Polokus et Mugen** (Rap musette)

à la ferme du Roubion, 135 route de Cléon
26160 Bonlieu-sur-Roubion